

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

**16 DÉCEMBRE 2020**

**PROCÈS-VERBAL d'une séance d'ajournement** tenue par le Conseil de la municipalité de Grosses-Roches le 16 décembre 2020 à 19 h 30 par voie de conférence téléphonique suite à l'ajournement de la séance ordinaire du conseil municipal du 7 décembre 2020.

Présences :

Madame Victoire Marin, mairesse  
Monsieur Dominique Ouellet, conseiller au siège # 1  
Monsieur Sylvain Tremblay, conseiller au siège # 2  
Madame Sonia Bérubé, conseillère au siège # 3  
Monsieur Serge Leblanc, conseiller au siège # 4  
Madame Nicole Côté, conseillère au siège # 5  
Monsieur Carol Fournier, conseiller au siège # 6

Les membres présents par conférence téléphonique forment quorum. La séance est tenue sous la présidence de madame Victoire Marin, mairesse. La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Linda Imbeault est aussi présente à la conférence téléphonique.

La présente assemblée est enregistrée et sera diffusée sur le site WEB de la municipalité.

**OUVERTURE**

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente d'assemblée.

ORDRE DU JOUR
---------------

**Suite de l'assemblée du 7 décembre 2020**

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption des prévisions budgétaires 2021, ainsi que le programme triennal des immobilisations;
3. Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 351 de taxation pour 2021;
4. Levée de l'assemblée.

**2020-12-191 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021**

Considérant que la Municipalité de Grosses-Roches doit procéder à l'adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2021;

Considérant que les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2021 comportent des dépenses globales de l'ordre d'un million deux cent trois mille cinq cent deux dollars (1 203 502 \$) pour l'exercice financier se terminant le 31

décembre 2021 et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

Considérant que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des prévisions budgétaires;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SERGE LEBLANC

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches adopte les prévisions budgétaires, telles que ci-après établies pour l'année financière commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et se terminant le 31 décembre 2021, à savoir :

	<u>2021</u>	
<b>1</b>	<b><u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u></b>	
1.1	Conseil municipal	28 978.00 \$
1.2	Gestion financière et administrative	119 662.00 \$
1.3	Greffe	5 430.00 \$
1.4	Évaluation	22 301.00 \$
1.5	Autres	8 298.00 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>184 669.00 \$</b>
<b>2</b>	<b><u>SÉCURITÉ PUBLIQUE</u></b>	
2.1	Service de la police	23 077.00 \$
2.2	Protection contre incendie	80 962.00 \$
2.3	Sécurité civile	170.00 \$
2.4	Autres	200.00 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>104 409.00 \$</b>
<b>3</b>	<b><u>TRANSPORTS</u></b>	
3.1	Voirie municipale	278 005.00 \$
3.2	Enlèvement de la neige	112 000.00 \$
3.3	Éclairage des rues	10 000.00 \$
3.4	Circulation	500.00 \$
3.5	Transport adapté	370.00 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>400 875.00 \$</b>
<b>4</b>	<b><u>HYGIÈNE DU MILIEU</u></b>	
4.1	Traitement de l'eau	63 401.00 \$
4.2	Aqueduc	3 000.00 \$
4.3	Traitement des eaux usées	203 300.00 \$
4.4	Égout	9 500.00 \$
4.5	Déchets domestiques	30 670.00 \$
4.6	Élimination	21 171.00 \$
	Plan gestion des matières	
4.7	résiduelles par la MRC	955.00 \$
4.8	Gestion des cours d'eau par la MRC	955.00 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>332 952.00 \$</b>
<b>5</b>	<b><u>SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</u></b>	
5.1	Activités récréatives	
	<b>TOTAL</b>	0.00 \$
<b>6</b>	<b><u>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET</u></b>	

	<b><u>DÉVELOPPEMENT</u></b>	
	Aménagement, urbanisme et	
6.1	zonage	14 981.00 \$
	Promotion et Développement	
6.2	économique	<u>3 145 \$</u>
	<b>TOTAL</b>	<b>18 126.00 \$</b>
<b>7</b>	<b><u>LOISIRS ET CULTURE</u></b>	
7.1	Centre touristique	8 198.00 \$
7.2	Haltes routières	
7.3	Équipements régionaux	<u>6 289.00 \$</u>
	<b>TOTAL</b>	<b>14 487.00 \$</b>
<b>8</b>	<b><u>FRAIS DE FINANCEMENT</u></b>	<b>147 984.00 \$</b>
	Mise aux normes, ass. des eaux usées, travaux route Grosses-Roches	
	<b><u>TOTAL DES DÉPENSES</u></b>	<b><u>1 203 502.00 \$</u></b>

**2021**

<b>1</b>	<b><u>REVENUS</u></b>	
1.1	<b><u>Taxes :</u></b>	
	Foncière pour fonctionnement	311 970.00 \$
	Foncière mise aux normes 10 %	662.00 \$
	Foncière route Grosses-Roches	23 325.00 \$
	Aqueduc	61 055.00 \$
	Égout	2 500.00 \$
	Matières résiduelles	38 796.00 \$
	Traitement des eaux usées	63 181.00 \$
	Vidanges fosses septiques	7 000.00 \$
	Égout rue de la Mer	<u>5 270.00 \$</u>
	<b>TOTAL</b>	<b>513 759.00 \$</b>
	<b>Compensations tenant lieu de taxes</b>	
<b>2</b>	<b>taxes</b>	
2.1	Terres publiques	4 661.00 \$
2.2	École	5 700.00 \$
2.3	Bureau de poste	<u>389.00 \$</u>
	<b>TOTAL</b>	<b>10 750.00 \$</b>
<b>3</b>	<b>Transferts</b>	
3.1	Péréquation	47 436.00 \$
3.2	Dotation spéciale de fonctionnement	3 903.00 \$
3.3	Aide financière COVID	<u>9 430.00 \$</u>
	<b>TOTAL</b>	<b>60 769.00 \$</b>
	<b>Transferts relatifs à des ententes</b>	
3.3	Matières recyclables	14 000.00 \$
3.4	Amélioration du réseau routier	74 057.00 \$
3.5	Subvention route Grosses-Roches	234 606.00 \$
3.6	Subvention pour la mise aux normes de l'eau potable	6 294.00 \$
3.6	Subvention pour le traitement des eaux usées	225 217.00 \$
3.7	Taxe d'accise (TECQ)	
3.8	Santé et bien-être	
3.9	<b>TOTAL</b>	<b><u>554 174.00 \$</u></b>

<b>4</b>	<b>Services rendus</b>	
4.1	Administration	4 347.00 \$
4.2	Sécurité publique	0.00 \$
4.3	Transport	500.00 \$
4.4	Hygiène du milieu	0.00 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>4 847.00 \$</b>
<b>5</b>	<b>Imposition de droits</b>	
5.1	Licences et permis	1 000.00 \$
5.2	Mutation	5 000.00 \$
5.3	Carrière	1 000.00 \$
5.4	Licence animaux	610.00 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>7 610.00 \$</b>
<b>6</b>	<b>Revenus d'intérêts</b>	
6.1	Arriérés de taxes	8 000.00 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>8 000.00 \$</b>
<b>7</b>	<b>Autres revenus</b>	
7.1	Autres revenus divers	6 148.00 \$
7.2	Redevances TPI MRC	0.00 \$
7.3	Redevances parc Éolien	12 445.00 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>18 593.00 \$</b>
	<b><u>TOTAL DES REVENUS</u></b>	<b><u>1 178 502.00 \$</u></b>
	<b>Affectation du surplus non réservé</b>	<b>25 000.00 \$</b>
	<b><u>TOTAL DES REVENUS</u></b>	<b><u>1 203 502.00 \$</u></b>

QUE le Conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à transférer à d'autres postes budgétaires l'excédent de certains postes pour équilibrer le budget s'il y a lieu.

Nonobstant la date de son adoption, la présente résolution à effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**ADOPTÉE**

**2020-12-192 ADOPTION – PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS  
2021-2022-2023**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la Municipalité de Grosses-Roches a participé à l'élaboration du programme triennal des immobilisations 2021, 2022 et 2023;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches adopte le programme triennal des immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023, totalisant la somme de deux

cent huit mille dollars (208 000 \$), pour l'année 2021, le programme triennal se répartissant comme suit :

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2021-2022-2023
La publication du présent document expliquant le programme triennal des immobilisations est faite en conformité avec les dispositions de l'article 957 du <i>Code municipal du Québec</i> .
Le tableau ci-dessous présente sommairement l'évaluation des coûts des immobilisations qui pourraient être réalisées au cours des trois (3) prochaines années ainsi que les modes de financement possibles. Veuillez prendre note que la présentation a été simplifiée et uniformisée afin d'en faciliter la compréhension.

INVESTISSEMENTS	2021	Programme	Municipalité	2022	2023
Pavage sur le remplacement d'un segment sur le tronçon 1044 du plan d'intervention sur la rue Mgr Ross eaux usées	65 000	TECQ			
Pavage sur remplacement d'un tronçon 1020 du plan d'intervention sur la rue Mgr Ross eaux pluviales	65 000	TECQ			
Recherche de fuites entre la station de pompage et les réservoirs	10 000	TECQ			
Mise à niveau refaire le mur de protection de la prise d'eau potable, changer le tableau électrique ainsi que la tuyauterie	49 000	TECQ			
Branchement de la fibre optique au garage municipal	19 000		Surplus accumulé		
Agrandissement du garage municipal		RÉCIM	À confirmer	200 000	
Refaire pavage et pluviale de la rue du Rosaire			À confirmer	200 000	
Refaire pavage rue Saint-Jean côté sud			À confirmer	200 000	
<b>TOTAL DES INVESTISSEMENTS ET FINANCEMENT</b>	<b>208 000 \$</b>			<b>600 000</b>	

- 1 - Le présent PTI est une orientation budgétaire. La réalisation de chaque projet doit être approuvée par le Conseil municipal.
- 2 - Les montants indiqués sont des estimations.
- 3 - Ces estimations pourraient varier lors de leur approbation par le conseil (règlements ou résolutions).
- 4 - Les montants indiqués comme subventions ont été établis de façon conservatrice selon les informations disponibles lors de préparation du PTI.
- 5 - Certaines subventions doivent être confirmées ultérieurement par les gouvernements concernés.

**ADOPTÉE**

**2020-12-193 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET RÈGLEMENT NUMÉRO 351**

La conseillère Madame Nicole Côté donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement portant le numéro 351 décrétant les taux des taxes foncières, spéciales, les tarifs et compensations, le taux d'intérêt pour tous les comptes dus à la municipalité pour l'année 2021.

Un projet de ce règlement est déposé et présenté séance tenante.

**2020-12-194 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

De lever l'assemblée, il est 19h50.

ADOPTÉE

---

La présidente d'assemblée et mairesse  
Victoire Marin

---

La directrice générale et secrétaire-trésorière  
Linda Imbeault

### **Approbation des résolutions**

Je, Victoire Marin, mairesse de la Municipalité de Grosses-Roches, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire/extraordinaire, du 16 décembre 2020, tenue par conférence téléphonique à 19 h 30.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes : \_\_\_\_\_.

---

Victoire Marin, mairesse

Date